

## Conclusions intermédiaires. Le difficile consensus entre les impératifs économiques et les spécificités de la vie monastique

À l'entame de cette troisième partie de notre travail, nous nous étions proposé d'étudier la manière dont les moines de Lobbes faisaient la balance entre leurs objectifs économiques et les exigences de la vie monastique. La base documentaire à notre disposition nous a imposé de nous contenter d'étudier le patrimoine lobbain et sa structure dans son ensemble, sans pouvoir pénétrer dans les domaines et seigneuries de l'abbaye. Néanmoins, si nous n'avons pas pu aller aussi loin que nous l'aurions voulu sur cette question, nous avons pu mettre en avant certains éléments qui éclairent nos questionnements initiaux.

Notamment, pour la première moitié du IX<sup>e</sup> siècle, une gestion du patrimoine domanial recherchant un équilibre entre le maintien des religieux à l'intérieur de la clôture et le contrôle des intendants domaniaux. L'administration du temporel était donc décentralisée et les agents de l'abbaye contrôlés par le biais de documents qui, tel le polyptyque, décrivaient la manière dont les domaines devaient être administrés ainsi que les denrées à fournir au monastère. Par ailleurs, la coutume locale empêchait les *maiores* de s'éloigner des prescriptions de ces documents de gestion et d'imposer de nouvelles charges aux dépendants de l'abbaye. Ainsi, derrière une apparente maigreur, le polyptyque de Lobbes renferme, en réalité, toutes les informations nécessaires à la limitation de la marge de manœuvre des *maiores*. Une telle précision permettait de maintenir au maximum les religieux à l'intérieur de l'enceinte monastique.

Néanmoins, des contacts entre la communauté et le monde extérieur demeuraient indispensables. Ces derniers étaient le fait de certains religieux spécifiques qui faisaient office de »filtres« entre la masse des moines et l'extérieur. D'autre part, le patrimoine domanial était étendu sur des terroirs variés, ce qui assurait au monastère des livraisons de produits de tous types. Ce temporel fournissait certainement la majorité des biens consommés par les religieux, à l'exception peut-être de quelques denrées rares comme le sel, la cire, etc. On ne peut bien évidemment pas parler d'autarcie, comme le faisaient nos prédécesseurs il y a plus d'un siècle, mais bien de tendance à l'autoconsommation.

Durant le haut Moyen Âge, la règle, qui stipule l'obligation de se tenir isolé du monde extérieur, semble donc avoir trouvé un écho dans la structure autant que dans l'organisation du patrimoine domanial lobbain. Il n'y a là rien d'étonnant: les strates du polyptyque dans lesquelles se trouvent ces données datent de 868/869 et 889, soit un demi-siècle après les réformes de Benoît d'Aniane, et Lobbes était alors une abbaye royale, dirigée par des membres de la famille carolingienne.

En 864, Hubert envahit le monastère, qu'il quitta moins d'un an plus tard pour aller trouver la mort dans la haute vallée du Rhône. Après être passée de main en main, l'abbaye échut, en 889, dans le patrimoine des évêques de Liège. Nous avons pu établir que, d'une manière générale, ces derniers ne se sont pas comportés avec autant de désinvolture que certains de nos prédécesseurs ont pu l'affirmer.

En 864, la fondation de la mense conventuelle avait imposé aux religieux la mise en œuvre de certains réajustements. Dans ce contexte, ces derniers semblent, à nouveau, avoir recherché un équilibre entre la décentralisation de la gestion de l'approvisionnement (qui assurait leur maintien à l'intérieur du monastère) et la crainte que la liberté ainsi laissée aux *villici* ne menât à des abus. C'est ainsi que, durant la période d'abbatit des évêques de Liège (889–957/960), des moines obédienciers furent chargés de la surveillance de groupements domaniaux. Il ne s'agissait que d'une mission de surveillance et non de gestion. Il est probable que leur rôle se soit cantonné au contrôle des livraisons issues des *villicationes* à eux confiées, depuis l'intérieur même de l'abbaye. Sans doute pour limiter les contacts des moines avec les richesses qui parvenaient ainsi au monastère, il fut décidé de remplacer annuellement ces obédienciers. Ainsi, un groupe de moines suppléa au prévôt du monastère dans son rôle de surveillance des agents domaniaux.

En 957/960, l'évêque Éracle rétablit un abbé régulier à Lobbes. Il conserva alors les domaines qui avaient auparavant été affectés à la mense abbatiale. Il fallait donc reformer une mense abbatiale. De plus, des abus avaient marqué les dernières années de la gestion de l'abbaye par les évêques de Liège. Les abbés Aletran (960–965) et Folcuin (965–990) durent donc procéder à une restructuration profonde du patrimoine monastique. Dans ce contexte, la restauration consista en un rétablissement des ressources matérielles visant à permettre le retour à une vie régulière. Il semble donc bien qu'on puisse dater de cette réforme l'instauration du *mensaticum* sur les terres de la mense conventuelle.

Lors de cette restructuration, Aletran, ou Folcuin, augmenta le polyptyque de la description de quelques domaines qui avaient été affectés à la mense conventuelle. Durant le haut Moyen Âge, la précision de ce document permettait d'imposer aux *maiores* la livraison de quantités précises de denrées. Quant aux surplus éventuels, ils ont peut-être bien été laissés aux *maiores*. En revanche,

alors qu'ils réformaient la gestion du temporel, Aletran et Folcuin se contentèrent de stipuler précisément les quantités de denrées produites par leurs domaines, à charge pour les *villici* de les livrer au monastère. La différence est fondamentale puisque dorénavant, les intendants domaniaux devaient fournir des quantités précises de biens aux moines. Ils pouvaient donc conserver d'éventuels surplus. Néanmoins, il n'y en avait pas encore dans la seconde moitié du x<sup>e</sup> siècle. Dans ce cas, la quantification précise, dans le polyptyque, des biens devant parvenir à Lobbes avait pour objectif de mettre en place un embryon de budgétisation assurant l'efficacité de la réforme de l'abbaye. La strate du polyptyque rédigée en même temps que cette restructuration du temporel, à la fin du x<sup>e</sup> siècle, quantifiait donc avec une précision maximale les productions des domaines.

Ce mode d'approvisionnement relevait, pour reprendre les termes de Georges Duby, d'une «économie planifiée au niveau des besoins»<sup>1</sup>, c'est-à-dire qu'il paraît n'exister aucune volonté, dans le chef des administrateurs monastiques, d'accroître la productivité des domaines. En effet, ils semblent s'être désintéressés de la gestion interne de leurs *villae*, pour autant qu'elles continuaient à fournir au monastère les denrées qu'elles lui devaient. Toutefois, progressivement, les progrès techniques (diffusion de la charrue, de l'assolement trienal...), l'essor démographique, les défrichements et d'autres facteurs que l'historiographie a mis en avant mais que les sources lobbaines ne permettent pas de distinguer permirent la croissance de la production. Cependant, les *villici* maintinrent stables leurs livraisons au monastère, en accord avec les prescriptions du polyptyque et d'autres documents de gestion aujourd'hui perdus. Ils conservèrent donc les surplus. Cet «appât du gain» a vraisemblablement été l'un des facteurs fondamentaux de la hausse de la productivité agricole dans les *villae* lobbaines. Étonnamment, ce système, qui présente beaucoup de similarités avec celui du bail à ferme, ne fut pas à l'origine de l'essor de ce dernier au sein du patrimoine foncier llobain, aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles.

La question du passage du manse à la censive est habituellement étudiée du point de vue des structures agraires et du délitement des corvées<sup>2</sup>. Dans le cas de Lobbes, nous n'avons pas été en mesure d'approcher d'aussi près la réa-

1 Georges DUBY, Le monachisme et l'économie rurale, dans: *id.*, Hommes et structures, p. 361-373; *id.*, L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval, Paris 1962, p. 847-851.

2 WILKIN, La gestion des avoirs, p. 501-537; DESPY, L'exploitation des «curtes», p. 190, n. 22; *id.*, À propos du rachat des corvées paysannes au haut Moyen Âge. Une chartre de Gembloux de 964 est-elle vraie ou fausse?, dans: *Annales de la Fédération historique et archéologique de Belgique*, vol. II, Comines 1982, p. 97-107; Robert FOSSIER, La terre et les hommes en Picardie jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, vol. II, Amiens 1987, p. 605-606; Jean-Jacques HOEBANX, Art. «Seigneurs et paysans», dans: Rita LEJEUNE, Jacques STIEN-

lité du terrain et avons dû nous contenter de réflexions plus superficielles qui permettent néanmoins d'éclairer ce mouvement et ses conséquences désastreuses pour les finances monastiques.

Dans le courant du XI<sup>e</sup> siècle et du début du XII<sup>e</sup>, la mense abbatiale fonctionnait de plus en plus avec de la monnaie: grâce aux nombreux dons octroyés par de riches fidèles, les abbés de Lobbes semblaient disposer de revenus immenses, au point qu'ils purent se permettre de délaisser des domaines tout en menant, pour la plupart, d'importants travaux d'agrandissement ou d'embellissement des bâtiments conventuels. Aux yeux des moines, cette politique devait paraître particulièrement efficace. En effet, les sources signalent de très nombreux chantiers dans le courant du XI<sup>e</sup> siècle et donnent ainsi l'image d'un monastère en pleine effervescence. Séduits par cette politique et les possibilités offertes par la monnaie, les administrateurs de la mense conventuelle décidèrent de reprendre le contrôle des surplus agricoles qui, jusque-là, échouaient aux *villici*. À notre sens, ce sont ces préoccupations qui expliquent l'aspect partiel de la recentralisation de la gestion du temporel dans le courant du XI<sup>e</sup> siècle, telle que nous l'avons mise en avant. En effet, le prévôt n'avait que faire de l'organisation de la mise en culture des réserves et de la gestion même des *villae* monastiques. Il s'intéressait aux aspects potentiellement les plus rémunérateurs et dont la prise de contrôle était la plus aisée, c'est-à-dire, la gestion des stocks et surplus. De cette manière, les religieux récupérèrent les fruits des efforts consentis par les *villici* depuis un siècle pour accroître la productivité des domaines dont ils avaient la charge.

Entre 1060 et le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, on a donc pu assister à un partage des rôles entre le prévôt et les *villici*, partage dont font état les »Gesta continuata«. Les *villici* étaient toujours chargés de la mise en valeur des domaines mais ils furent contraints de partager la gestion des stocks avec le prévôt. Ce dernier ne leur a laissé la charge que des secteurs d'approvisionnement dont il ne pouvait s'occuper personnellement, ceux qui demandaient un investissement en temps et en énergie trop important pour être compatible avec la vie monastique. Ce faisant, le prévôt mettait la main sur le pain et le vin, soit les éléments les plus rémunérateurs et les plus importants sur le plan symbolique. On peut comprendre que, bien qu'ils aient été conscients que la production en faire-valoir direct ait pu s'avérer plus dispendieuse que le recours au marché, les moines se soient montrés réticents à l'idée d'abandonner la production directe de ces biens-là,

NON (dir.), La Wallonie. Le pays et les hommes. Lettres. Arts. Culture, vol. I, Bruxelles 1977, p. 195-196; VERHULST, Précis d'histoire rurale, p. 39. Le mouvement de rachat des anciennes corvées semble s'initier à la fin du XI<sup>e</sup> siècle et se répandre aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

contrairement aux légumes, par exemple, que le cellérier se procurait sur le marché.

Les prévôts se sont ainsi retrouvés avec des ressources trop importantes pour nourrir les seuls religieux de Lobbes. En effet, ils avaient remis la main sur les surplus céréaliers, auparavant utilisés par les *villici* pour leur propre compte. Ils ont donc décidé de simplifier la gestion de l'approvisionnement du monastère en céréales: ils se sont repliés sur quelques domaines seulement, dont celui de Saintes, et peut-être celui de Hon, et ont abandonné le *mensaticum* pour les grains. D'autre part, ils ont acensé les réserves qui produisaient des céréales excédentaires, facilitant largement la gestion des *indominicata*. Ce phénomène explique le cas, apparemment paradoxal, du domaine de Biesmerée, dont les réserves furent aliénées par l'abbé Léonius<sup>3</sup> alors que les »Gesta continuata« nous affirment que son *villicus* était de service au mois de mars. En fait, les prévôts n'avaient pas besoin des céréales cultivées sur l'*indominicatum* de Biesmerée, et les fournitures que devaient les *villici* ne dépendaient pas de ces réserves.

La mense conventuelle semble donc avoir été gérée de manière plus prudente que la mense abbatiale. Il faut dire que la plupart des dons échoyaient à l'abbé et que ce dernier avait besoin de numéraire pour financer les chantiers. De leur côté, les administrateurs de la mense conventuelle jouissaient de moins de donations et étaient à la recherche de biens qu'ils pouvaient se procurer sur leurs domaines. Quoi qu'il en soit, les abbés ont laissé leurs domaines à l'abandon pour vivre de dons pieux, tandis que les gestionnaires du »victus et vestitus« des frères acensèrent les réserves qui ne les intéressaient pas directement. Sur le long terme, les résultats de ces deux politiques étaient similaires: les abbés virent les dons qu'on leur octroyait diminuer progressivement à partir du milieu du XI<sup>e</sup> siècle, et les administrateurs de la mense conventuelle furent confrontés à la baisse de valeur de leur cens. Tous se retrouvèrent donc à cours de liquidités.

Le nouveau système assurait d'importants revenus en monnaie, issus des cens, tout en permettant aux religieux de demeurer à l'intérieur de la clôture. À ces revenus fonciers s'ajoutaient, depuis le XI<sup>e</sup> siècle, ceux qui provenaient de la possession du ban. Malgré cela, victime du phénomène bien connu de perte de valeur du denier et de hausse consécutive des prix de denrées, le monastère vit ses liquidités fondre comme neige au soleil. La nourriture de base était, quant à elle, toujours disponible puisqu'elle était produite directement (notamment à Saintes). Mais c'étaient les liquidités qui autorisaient l'achat de suppléments de nourriture pour les jours de fête ou bien qui permettaient de faire face aux

3 Acte incomplet de 1135, Cartulaire 33, fol. 157v, résumé dans Cartulaire 34, p. 124.

imprévus, tels que l'incendie de la récolte de Saintes. Il fallait donc recourir à l'emprunt dans ces circonstances.

Du côté de l'abbé, les dépenses consenties » en pure perte« se firent de plus en plus importantes (imprévus tels que le financement du voyage de Liézon à Rome, essor de la fiscalité pontificale<sup>4</sup>...). Opposés à l'idée de mettre un terme à leur politique de grandeur et hostiles à tout abaissement du niveau de vie de leurs religieux, les abbés tentèrent de remédier à la baisse de valeur des cens qu'ils recueillaient et à la diminution des dons en partant à la rencontre de donateurs éventuels en Flandre (1060), dans le Laonnois (1104), ou en Angleterre (1131–1135). Se trouvant, à terme, dans l'incapacité de poursuivre ce genre de politique, ils se virent contraints d'aliéner certains biens-fonds qu'ils avaient progressivement laissés à l'abandon depuis la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle (tel Moregem). Enfin, en dernier recours, ils durent finalement se résoudre à emprunter. Progressivement, l'apport de numéraire via le crédit devint indispensable à l'équilibre du budget de l'établissement et les dettes s'accumulèrent. Petit à petit, les abbés avaient épuisé toutes les sources de numéraire à leur disposition. Quand la dernière qu'ils avaient mise en œuvre leur fut inaccessible, quand les taux d'intérêts devinrent tels que même emprunter devint difficile, alors la crise frappa. Il fallut se résoudre à des politiques de rigueur budgétaire sévères et partiellement inefficaces puisque beaucoup de réserves avaient été acensées et que les cens voyaient leur valeur diminuer lentement.

Il fallut attendre la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle pour que les abbés aient conscience de la nécessité de prendre des mesures structurelles. À l'époque où les sources prônent l'isolement et critiquent les intermédiaires que sont les administrateurs laïcs, l'abbé Jean (1159–1179) tenta un retour à la régie directe et garda les ministériaux sous un strict contrôle. En période de crise, une telle volonté de retour aux méthodes »ancestrales«<sup>5</sup>, c'est-à-dire à la remise en vigueur de la régie directe qui, dans l'esprit des moines, avait fait la grandeur de l'abbaye<sup>6</sup>, n'a rien de surprenant. Néanmoins les efforts de l'abbé Jean échouèrent, sans doute par manque de temps. L'abbé Werric chercha donc une autre méthode pour sortir son établissement de la crise. Il entreprit de rembourser les dettes, quitte à aliéner des biens-fonds. Son successeur, Robert, avait

4 Philippe SIMONNOT, *Les papes, l'Église et l'argent. Histoire économique du christianisme des origines à nos jours*, Paris 2005, p. 432–440 et 464–481; RACINET, *Crises et renouveaux*, p. 148; D'HAENENS, *L'abbaye Saint-Martin*, p. 124–139.

5 Sur cette idéalisation de l'antique, très fortement marquée dans les discours liés aux réformes monastiques, voir Ludo MILIS, *Les moines et le peuple dans l'Europe au Moyen Âge*, Paris 2002.

6 GENICOT, *L'économie rurale namuroise*, vol. I, p. 297–307.

conscience des dangers d'une telle politique. Il cessa donc les aliénations. Par ailleurs, conscient du phénomène de perte de valeur de la monnaie, il chercha à acquérir des dîmes en nombre.

Les différences fondamentales dans les choix de gestion des trois hommes nous indiquent que, malgré la scission du patrimoine en menses, les abbés étaient les véritables instigateurs des politiques économiques mises en œuvre au sein du temporel monastique, y compris au sein de la mense conventuelle (c'est ainsi que l'abbé Francon put rétablir la gestion directe de la réserve de Thuillies, pourtant affecté à la mense conventuelle<sup>7</sup>). Les moines ne semblent pas s'être intéressés à la gestion des biens de leur établissement. En tout cas, on ne retrouve pas, dans les questions économiques, les mêmes tensions que celles qui avaient opposé les abbés et leurs religieux quant au positionnement de leur monastère entre la principauté de Liège et le comté de Hainaut. D'autre part, la rapidité des changements de politique économique tend à montrer que les officiers monastiques inférieurs n'avaient pas véritablement d'influence sur ces questions dont l'abbé était visiblement le seul responsable.

En dernière analyse, la crise qui frappa l'abbaye de Lobbes au XII<sup>e</sup> siècle fut causée par un mouvement de monétarisation de l'économie lobbaine. Néanmoins, contrairement à Cluny, par exemple, où ce phénomène fut déclenché par l'afflux massif de dons en monnaie sur l'autel<sup>8</sup>, à Lobbes, c'est le système du *mensaticum* qui fut à l'origine de ce processus. En effet, les *villici* étaient parvenus, dans le cadre de ce modèle économique, à augmenter la productivité des domaines lobbains. Une fois que les moines eurent mis la main sur les surplus agricoles ainsi dégagés, ils les revendirent, acquérant ainsi des quantités considérables de numéraire. À cet instant, le budget du monastère était largement excédentaire. Néanmoins, les moines décidèrent de modifier le système pour limiter leur implication dans la gestion. Ils acensèrent donc les réserves et accumulèrent les cens en monnaie, accentuant localement un mouvement inflationniste qui marquait l'Occident médiéval de manière généralisée et qui, dans la région de Lobbes, était encore renforcé par la présence des importants centres de consommation qu'étaient le château et la ville de Thuin ainsi que l'abbaye d'Aulne. Si la crise de l'abbaye fut donc bien la conséquence du développement de l'économie monétaire, une application trop stricte du schéma classique du passage du manse à la censive s'avérerait néanmoins par trop simpliste. En effet, nous avons pu montrer que le mouvement ne fut pas continu et qu'il connut des périodes de recul (abbatiate de Jean) et d'accélération (abbatiate de Wer-ric).

7 Voir n. 166.

8 DUBY, L'économie rurale; ID., Le budget de l'abbaye de Cluny.

L'étude des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles nous a montré une abbaye de Lobbes évoluer grosso modo de la même manière que la plupart des établissements ecclésiastiques établis de longue date dans la région: contraction importante du patrimoine foncier, abandon définitif de la régie directe, affermage des seigneuries lointaines dans leur ensemble, acquisition de terres situées à proximité, dans des zones spécifiques où le monastère cherche à devenir propriétaire foncier hégémonique dans le but d'accroître son emprise sur ses dépendants, affermage des anciennes réserves et des terres nouvellement acquises. En d'autres termes, l'abbaye de Lobbes adopta une politique rentière assise sur la perception de loyers et de droits »banaux« dans certaines zones spécifiques.

À partir de cette époque, les choses deviennent bien plus floues. On sait que l'abbaye traversa une période de crise, mais il est difficile d'en comprendre les causes. Les sources nous montrent une abbaye dont les finances étaient au plus mal aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, une abbaye placée sous la tutelle de l'évêque de Cambrai, une abbaye obligée de se dessaisir de certaines composantes de son trésor, une abbaye traversant plusieurs périodes de crises institutionnelles, une abbaye incapable de fournir des surplus aux prébendes de ses abbés démissionnaires... L'absence de source pertinente nous a obligé à nous tourner vers l'historiographie pour éclairer la genèse de cette situation dramatique. Plusieurs théories avancées par les historiens trouvent une certaine résonance dans les sources lobbaines, sans pour autant que ces dernières permettent d'atteindre un quelconque degré de certitude ni de mesurer le poids respectif des différentes propositions avancées dans la littérature. L'abbaye dut attendre le milieu du XV<sup>e</sup> siècle pour que ses finances s'améliorent et que son budget atteigne un certain équilibre. Mais jamais elle ne put retrouver la stature qui était la sienne aux environs de l'an mille.